



# MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 16 mars 2022

### RENSEIGNEMENT PÉNITENTIAIRE : 5 ANNÉES AU SERVICE DES INTERETS DE LA NATION ET DE LA SÉCURITÉ PÉNITENTIAIRE

À l'occasion du cinquième anniversaire du Service national du renseignement pénitentiaire (SNRP), Eric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, ministre de la Justice, a rassemblé aujourd'hui les acteurs de la communauté du renseignement au ministère de la Justice afin de saluer la montée en puissance de ce service indispensable.

Le Service national du renseignement pénitentiaire est un maillon essentiel du renseignement français et de la stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et les actions violentes, qui a pour finalité de protéger les intérêts fondamentaux de l'Etat, de lutter contre le terrorisme, d'œuvrer à la prévention de la criminalité organisée et d'assurer la sécurité des établissements pénitentiaires.

Pour lutter contre un risque de menace présente en détention, le service de renseignement pénitentiaire s'est structuré et n'a cessé de croître tant en termes d'effectifs que de missions.

En 2017, en réponse aux tragiques attentats de janvier 2015, ont vu le jour un Bureau central du renseignement pénitentiaire (BCRP) au sein de l'administration centrale et dix Cellules interrégionales du renseignement pénitentiaires (CIRP) au sein des directions interrégionales des services pénitentiaires.

Fort de sa montée en compétence rapide et de la nécessité de renforcer ses moyens au service de la sécurité nationale, le SNRP est devenu un service à compétence nationale créé par l'arrêté du 29 mai 2019, doté aujourd'hui d'un socle doctrinal solide et d'une organisation reposant sur trois niveaux d'échelons (central, interrégional et local). Il s'appuie sur 330 agents qui assurent le suivi de plus de 1 500 détenus, toutes finalités confondues, incluant environ 4 30 terroristes islamistes et plus de 500 détenus de droit commun repérés comme radicalisés.

L'action des agents du SNRP porte sur les personnes détenues, ainsi que sur les intervenants en détention suspectés d'être liés à une mouvance radicale ou de remettre en cause la sûreté ou le bon fonctionnement des services pénitentiaires.

Le SNRP, en coordination avec ses partenaires de la communauté du renseignement, contribue à la détection et au suivi des individus impliqués dans un projet d'action violente et, le cas échéant à la neutralisation de menaces identifiées. Le SNRP utilise tous les capteurs à sa disposition pour prévenir aussi bien les menaces au sein d'un établissement pénitentiaire que les menaces projetées et demeure au cœur du dispositif de coordination interservices, notamment s'agissant des sortants de prison.

Eric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, ministre de la Justice a tenu à saluer l'action du Service national du renseignement pénitentiaire « *Au terme de cinq années d'existence, le SNRP a montré son utilité et affirmé sa place. Cet anniversaire permet de rendre hommage à ceux qui accomplissent chaque jour des missions particulièrement sensibles, en établissement ou dans des locaux sécurisés, à ceux qui ont pris part*

#### Contacts presse

Cabinet du garde des Sceaux

Tél : 01 44 77 63 15

[secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr](mailto:secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr)

[presse-justice@justice.gouv.fr](mailto:presse-justice@justice.gouv.fr)

Tous les communiqués :  
[www.iustice.gouv.fr/presse](http://www.iustice.gouv.fr/presse)

à cette structuration du service et à ceux qui au quotidien contribuent, à l'abri des regards, à la sécurité de tous ».